

**L'élève majeur ou son représentant légal s'il est mineur :**

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature :

**Le représentant de l'entreprise ou l'organisme d'accueil :**

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

Signature :

**La/les personne(s) compétente(s) chargée(s) de l'encadrement de l'élève :**

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Nom et Prénom : .....

Téléphone : ..... ou .....

Mail : .....

Fonction : .....

Signature :

**Le chef d'établissement**

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature :

**L'élève**

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature :

**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL**

NOM DE L'ENTREPRISE : .....  
REPRÉSENTÉE PAR M<sup>R</sup> : .....  
EN QUALITÉ DE CHEF D'ENTREPRISE OU DE RESPONSABLE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
E-MAIL : .....  
TÉLÉPHONE : ..... OU .....  
N° SIRET : .....

**CACHET DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE**  
POUR LES AUTO-ENTREPRENEURS ET LES ENTREPRISES  
INDIVIDUELLES FOURNIR UN EXTRAIT KBIS

**L'ÉLÈVE**

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
CLASSE : .....  
ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE : .....

**LYCÉE  
SAINT  
STANISLAS**

**DATES DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

• Du ...../...../..... au ...../...../.....

**L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-LOUIS**

Représenté par M<sup>r</sup> Jean-Louis BAUDIER en qualité de Chef Etablissement  
77 rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne - 04 68 11 46 36

Fait à Carcassonne, Le : ...../...../.....

Le chef d'établissement de l'ensemble scolaire Saint-Louis, Jean-Louis BAUDIER.



# CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code du travail, et notamment son article L.211-1 ;  
 Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.331-5, L.332-3, L. 335-2, L.411-3, L. 421-7, L. 911-4 ;  
 Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;  
 Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ; Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

## TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1** - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement (ou des élèves) désigné(s) en annexe.

**Article 2** - Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

**Article 3** - L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

**Article 4** - Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 5** - Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements.

Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

**Article 6** - Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

**Article 7** - En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

**Article 8** - Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

**Article 9** - La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

## CLAUDE DE CONFIDENTIALITÉ

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. l'élève stagiaire prend l'engagement de n'utiliser, en aucun cas, les informations sur l'établissement d'accueil ou les usagers dont il pourrait avoir connaissance lors de son stage, pour en faire communication à des tiers ou en susciter la publication, sans accord préalable de la direction de l'établissement d'accueil, y compris le rapport de stage. cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. l'élève stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'établissement d'accueil, sauf accord de ce dernier. l'élève stagiaire est tenu à un droit de réserve et de confidentialité vis-à-vis des informations auxquelles il peut avoir accès au cours du déroulement du stage.

## HORAIRES INDICATIFS JOURNALIERS DE L'ÉLÈVE

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI	8H MAXI/JOUR
LUNDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
MARDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
MERCREDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
JEUDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
VENDREDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
SAMEDI	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H
DIMANCHE	de ..... à .....	de ..... à .....	= ..... H

Limites de 30h/sem, 7h/j entre 6h et 20h

**Total Hebdomadaire = .....35h**

**NB : LES ÉLÈVES MINEURS ONT 2 JOURS DE REPOS CONSÉCUTIFS DONT LE DIMANCHE.**

## OBJECTIFS ASSIGNÉS À LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## NOM DU OU (DES) ENSEIGNANT(S)

chargé(s) de suivre le déroulement de séquence d'observation en milieu professionnel :

NOM & PRÉNOM : .....

NOM & PRÉNOM : .....

NOM & PRÉNOM : .....